



HAL
open science

Gains à l'échange de services pour les pays africains : mythe ou réalité ?

Isabelle Rabaud

► **To cite this version:**

Isabelle Rabaud. Gains à l'échange de services pour les pays africains : mythe ou réalité?. 2014.
halshs-01250890

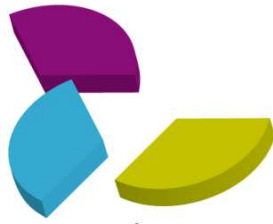
HAL Id: halshs-01250890

<https://shs.hal.science/halshs-01250890v1>

Preprint submitted on 5 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LÉO
Laboratoire
d'Économie
d'Orléans

Unité Mixte de Recherche
n°7322 du CNRS

Document de Recherche

n° 2014-04

**« Gains à l'échange de services pour les pays africains :
mythe ou réalité ? »**

Isabelle RABAUD

**Gains à l'échange de services pour les pays africains :
mythe ou réalité ?**

Gains from trade in services for African countries: myth or reality?

Rabaud Isabelle
Université d'Orléans,
CNRS, LEO, UMR 7322,
Laboratoire d'économie d'Orléans
Rue de Blois – BP 26739
45 067 Orléans cedex 2

isabelle.rabaud@univ-orleans.fr

Tél. : (33) 2 38 49 25 18

Résumé

D'importants gains d'augmentation des exportations et de croissance sont attendus de la libéralisation des échanges de services dans les pays africains. La taille et la croissance du secteur tertiaire et l'ampleur des barrières existantes semblent justifier cette attente. Nous analysons les modèles d'équilibre général calculable développés pour mesurer les effets de l'ouverture des marchés de services en Afrique. Nous montrons que les résultats de ces modèles doivent être considérés avec prudence. Plutôt que de préconiser l'harmonisation des réglementations, il peut s'avérer préférable de rechercher des pistes pour accroître la productivité et réduire les coûts dans les services. La réalisation de réformes domestiques s'avère un préalable nécessaire pour éviter que les rentes des monopoles domestiques ne soient transférées à des oligopoles étrangers.

Abstract

Huge gains from increase in exports and growth are expected from liberalisation of trade in services in African countries. The size and the growth of tertiary sector and the breadth of existing barriers seems to justify this expectation. We analyze computable general equilibrium models developed to measure the impact of the openness of services markets in Africa. We show that the outcomes of those models should be looked at with caution. Rather than asking for regulations harmonisation, it could be preferable to search for new means to increase productivity and to reduce the costs in services. The fulfilment of domestic reforms reveals a necessary prerequisite to avoid that domestic monopoly rents be transferred to foreign oligopolies.

Codes JEL : F13, F14, F53, L96, O14, O55

Introduction

Alors que la création de richesse s'effectue principalement dans les services (70 % du PIB mondial en 2010) et que ces activités occupent plus de la moitié des travailleurs dans la plupart des pays du monde, les échanges mondiaux de services ne représentent qu'un cinquième du commerce mondial de biens et services, part stable, depuis quarante-cinq ans. Cela est lié aux spécificités des services, relativement aux biens de consommation courante.

Présentés initialement comme des activités ni extractives, ni manufacturières, les services regroupent un ensemble hétérogène de produits et d'activités. Ils sont souvent définis comme un changement dans une personne ou un bien réalisé avec le consentement de la personne ou du propriétaire du bien (Hill, [1977] et [1999]). En dépit des progrès réalisés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), dans de nombreuses activités de services, la production doit encore être réalisée en présence de l'utilisateur, comme dans le transport ou la médecine. Cette contrainte de co-localisation du prestataire et de l'utilisateur implique fréquemment une présence commerciale sur place préalablement à toute vente à l'étranger. Ainsi, les services ne peuvent pas être échangés séparément de leur production, spécificité qui a été reconnue par les négociateurs commerciaux dans l'AGCS (accord général sur le commerce de services)¹, avec l'adoption d'une définition extensive des échanges de services incluant quatre modes :

- *Mode 1* : La production transfrontière où le producteur et le consommateur restent dans leur pays respectif qui correspond à la notion traditionnelle de commerce international, un conseil juridique fourni par téléphone ou via internet, un diagnostic médical communiqué via e-mail ;
- *Mode 2* : La consommation à l'étranger où le consommateur achète le service hors de son pays, le tourisme international ou les études à l'étranger ;
- *Mode 3* : La présence commerciale où les prestataires de services établissent (ou acquièrent) une filiale, une succursale ou une agence dans un autre pays, par l'intermédiaire desquelles ils offrent leurs services ; elle est donc étroitement liée à l'objectif des prestataires étrangers d'obtenir un intérêt durable dans un autre pays ou de fournir des services à des clients d'un autre pays² ; les services médicaux offerts par un hôpital détenus par des propriétaires étrangers en sont un exemple.
- *Mode 4* : La présence de personnes physiques où un individu est présent à l'étranger pour fournir un service ; il correspond au déplacement temporaire à l'étranger ; les services informatiques et la construction recourent à l'emploi temporaire de travailleurs selon ce schéma.

Les avancées obtenues de la libéralisation du commerce international de biens réalisée depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont atteint leurs limites. Après une forte baisse dans les années 1960 et 1970, les droits de douanes, passés de 16 % à 4 %, semblent avoir atteint un plancher. Les quelques activités où demeurent des barrières élevées relèvent d'intérêts de puissants lobbys ou concernent la sécurité ou la souveraineté nationale. Peu de possibilités de

¹ L'AGCS a été signé à Marrakech en décembre 1994 en même temps que l'acte de naissance de l'Organisation mondiale du commerce. Il ratifie la prise en compte de l'ouverture des marchés de services au sein des négociations commerciales multilatérales. Toutefois, ce premier accord se borne à entériner le *statu quo*, et n'offre pas de réelle avancée en matière de libéralisation des échanges de services.

² L'effet de la présence commerciale lorsque la firme est installée sur le marché étranger et contribue au PIB étranger est sensiblement différent de celui observé lors de l'échange transfrontière dans lequel le service reste produit dans le pays domestique et contribue au PIB domestique. Néanmoins, l'AGCS inclut la présence commerciale au sein des quatre modes d'échanges de services et nous adoptons cette définition extensive.

libéralisation et de gains supplémentaires sont donc à attendre des négociations commerciales relatives aux biens. Ainsi, l'accord commercial signé à Bali le 6 décembre 2014 semble peu susceptible de convaincre les sceptiques que le processus de négociations multilatérales peut produire des réformes ambitieuses, en dépit des avancées en matière de facilitation des échanges (*The Economist* [2013]). Dans ce contexte, la perspective d'une ouverture des échanges de services apparaît prometteuse. En effet, d'importantes barrières entravent l'internationalisation des services, activités fortement réglementées. Le potentiel de gains à attendre d'une suppression d'entraves élevées dans un secteur représentant un pan important de l'activité économique nationale semble, à première vue, prodigieux.

Toutefois, il convient de relativiser l'ampleur de ces potentialités de gains. D'une part, les entraves aux échanges de services passent par des réglementations domestiques discriminatoires à l'égard des prestataires étrangers et rarement par des droits de douane. Qualitatives par nature, ces barrières « derrière la frontière » s'avèrent difficiles à quantifier. Différentes méthodes de mesure ont été élaborées mais aucune ne semble faire consensus pour l'instant. L'ampleur et l'impact de leur suppression deviennent alors difficiles à mesurer. D'autre part, la contrainte de co-localisation entre prestataire et utilisateur nécessite un certain degré de présence de l'entreprise ou du professionnel à l'étranger préalablement à toute vente. Cette particularité couplée à la nature de bien d'expérience des services, dont la qualité n'est perceptible qu'après l'achat, rend les outils théoriques et les méthodes d'évaluation des gains à l'échange international développés pour des biens de consommation de masse peu adaptés à l'analyse des échanges de services. Il faut donc attendre la seconde moitié des années 1980 avant que les économistes ne commencent à s'intéresser à ces questions.

Les gains liés à la libéralisation des échanges de services peuvent être mesurés par deux méthodes différentes :

- par comparaison des opérations effectives d'une nation à ses transactions potentielles si ses barrières aux échanges correspondaient à celles du pays le moins protectionniste, en estimant le potentiel d'échange par le prisme d'équations de gravité. Ce type d'analyse s'est développé pour l'étude des pays européens et de l'OCDE, économies proches géographiquement et institutionnellement et dont les échanges croisés sont particulièrement intenses.³
- par une évaluation de la croissance des flux d'échanges induite par une réduction des barrières reposant sur la simulation d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), à l'instar des travaux réalisés pour le commerce de biens. Cette méthode vise à évaluer les potentialités de gains liés à la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux ou régionaux. Elle a été fréquemment utilisée pour mesurer l'impact de l'accession de nouveaux pays à l'OMC.

Nous centrons notre étude sur la libéralisation des échanges de services dans les pays africains. En effet, des avancées vers la reconnaissance des diplômes et l'harmonisation des normes ont déjà été réalisées dans les pays industrialisés, notamment au sein de l'Union européenne (UE) avec le marché unique. De plus, les institutions internationales comme les pays avancés cherchent à convaincre ces pays des fortes potentialités de gains qu'apporterait l'ouverture des marchés de services. Les activités d'infrastructure, comme la banque, les télécommunications ou l'accès à l'énergie, sont particulièrement visées. En outre, sur la cinquantaine de pays que compte le continent africain, huit n'étaient pas encore membres de l'OMC le 1^{er} juillet 2014. Dans cette perspective, les MEGC semblent offrir le cadre adapté,

³ Pour une étude plus détaillée de l'utilisation des équations de gravité pour l'analyse des échanges de services, voir Rabaud et Montalieu (2012).

d'autant qu'ils autorisent la prise en compte des interactions sectorielles et permettent l'analyse de l'impact de l'ouverture sur les secteurs utilisateurs de services.

Nous commençons par un état des lieux de l'importance des services dans les économies nationales et dans les échanges internationaux. Nous poursuivons, notre première partie, par une discussion des avantages comparatifs de ces pays. Dans une deuxième partie, nous précisons les caractéristiques particulières des barrières aux échanges de services avant une présentation des premiers modèles utilisés pour analyser les impacts de la libéralisation des échanges de services. Enfin, dans une troisième partie, nous nous intéressons à la manière dont l'ouverture aux échanges des pays africains est analysée par le prisme de MEGC, après une présentation de la structure générique de ces modèles. Nous portons une attention particulière à la Tunisie.

La place des services dans les économies africaines

Nous dressons ici un panorama du rôle économique des services. Nous précisons d'abord l'importance des services dans les économies domestiques. La faible part des services dans le commerce de biens et services est ensuite montrée avant une présentation des avantages comparatifs en services des pays africains.

La part des services dans l'emploi des économies africaines

La part des services dans l'emploi apparaît très différente selon les pays africains. Elle varie entre 29 % et 74 %. En moyenne, elle s'établit à 49 %, soit un peu au-dessus de la moyenne mondiale. Les sept pays dans lesquels la part des services représente moins de 40 % de l'emploi se caractérisent, pour moitié, par une forte industrialisation (Angola, République démocratique du Congo, Gabon, Mauritanie) ou par une activité encore majoritairement agricole (Centre Afrique, Sierra Leone, Tchad). Pour sa part, la population malienne se répartit également entre agriculture (39 %) et services (38 %). Si l'industrie occupe plus la moitié de la population algérienne, les services représentent 41 % de l'emploi.

Parmi les quatorze pays dans lesquels les services occupent entre 40 % et 49 % de la population, l'agriculture fait presque jeu égal au Burundi et dans une moindre mesure au Niger. Elle demeure également très présente au Burkina Faso, au Cameroun et au Mozambique, tandis que la deuxième activité est l'industrie en Egypte et en Zambie et la première au Swaziland. Au Ghana un quart de la population travaille dans l'industrie et un autre quart dans l'agriculture. Les secteurs primaires et secondaires emploient une proportion proche également en Côte d'Ivoire, au Nigeria, en Ouganda, au Soudan et en Tanzanie.

Parmi les pays où les services occupent entre 50 % et 59 % de la population, le Botswana se distingue par l'importance de l'industrie (40 %), secteur qui représente plus de 30 % de l'emploi également au Lesotho, au Maroc et en Tunisie et 29 % à Madagascar. Par contraste, l'agriculture occupe encore plus de 30 % de la population au Bénin, au Malawi, au Rwanda et au Togo. Si l'industrie est plus développée au Sénégal que l'agriculture, la répartition est plus équilibrée que dans les autres pays. A l'exception de la Gambie, où l'agriculture emploie 18 % de la population, les pays où les services prédominent se caractérisent par une faible activité agricole, l'industrie représentant 30 % de l'emploi en Afrique du Sud, 28 % en Namibie, 25 % à Maurice et 18 % au Cap Vert, en dépit de l'orientation très fortement axée vers le tourisme de ces deux derniers pays ; les services y représentent respectivement 71 % et 74 % de l'emploi (voir tableau 1).

**Tableau 1 : Part des services dans l'emploi en Afrique
(en % de l'emploi total)**

	Agriculture			Industrie			Services		
	1971	1991	2011	1971	1991	2011	1971	1991	2011
Afrique de l'Est									
Burundi	69,3	54,3	40,3	10,4	19,6	16,9	20,3	26,1	42,8
Kenya	31,4	28,1	28,5	20,4	19,7	17,6	48,2	52,2	53,9
Madagascar*	24,3	29,7	29,1	16,5	13,1	16,0	59,2	57,2	54,9
Malawi	44,3	43,7	30,1	15,8	26,9	19,3	39,9	29,4	50,6
Maurice	..	11,7	3,6	..	33,1	25,5	..	55,2	70,9
Mozambique	..	39,1	30,8	..	14,6	21,7	..	46,2	47,5
Ouganda	56,6	52,8	24,7	12,5	12,4	27,5	30,9	34,8	47,8
Rwanda	61,2	32,1	32,3	8,6	24,6	13,2	29,8	42,8	54,3
Soudan	44,6	41,8	24,5	13,7	12,6	28,1	41,7	45,6	47,4
Tanzanie	..	48,1	27,7	..	16,9	25,1	..	35,0	47,2
Zambie	14,2	17,4	19,5	50,5	51,0	37,4	35,3	31,6	43,0
Centre Afrique									
Angola	..	24,0	9,3	..	33,3	62,1	..	42,6	28,6
Cameroun [§]	31,0	24,8	19,7	19,2	29,5	31,0	49,8	45,7	49,3
Centre Afrique (Rép.)	37,2	46,0	54,9	26,9	21,3	13,8	35,8	32,8	31,4
Tchad	39,7	36,5	53,1	13,4	13,3	13,1	46,9	50,2	33,8
Congo, Rép. Dém.*	14,9	41,7	25,2	41,6	17,6	35,5	43,5	40,8	39,7
Gabon	13,8	7,6	3,8	45,6	44,6	63,9	40,6	47,8	32,3
Afrique du Nord									
Algérie	9,6	10,2	8,3	41,3	53,2	50,9	49,1	36,7	40,7
Egypte	29,2	17,6	14,5	28,2	33,2	37,6	42,6	49,2	47,9
Maroc	..	20,7	15,5	..	31,8	30,2	..	47,5	54,3
Tunisie	22,3	19,1	9,0	23,6	33,1	31,1	54,1	47,8	59,9
Afrique du Sud									
Afrique du Sud	7,8	4,6	2,5	36,5	38,4	29,7	55,7	57,1	67,8
Botswana	..	4,8	2,8	..	58,9	40,2	..	36,2	57,0
Lesotho	30,4	17,7	8,9	11,1	39,1	34,3	58,6	43,2	56,8
Namibie	..	10,7	9,1	..	28,1	27,9	..	61,2	63,0
Swaziland	37,1	11,4	7,5	24,7	42,2	47,7	38,2	46,4	44,8
Afrique de l'Ouest									
Bénin [#]	34,4	35,0	32,4	13,5	12,0	13,2	52,2	53,0	54,3
Burkina Faso	32,0	31,2	33,8	25,4	20,2	24,3	42,7	48,6	41,9
Cap Vert	..	13,4	8,3	..	30,3	17,4	..	56,3	74,4
Cote d'Ivoire	30,9	33,3	28,4	19,7	24,6	24,2	49,4	45,0	47,4
Gambie	30,3	18,2	18,9	8,2	15,4	13,5	61,4	66,5	67,7
Ghana	50,2	45,6	25,3	20,8	17,0	25,6	29,0	37,5	49,1
Mali	65,4	45,1	39,3	12,5	16,9	22,5	22,1	38,0	38,2
Mauritanie	28,0	37,5	15,5	39,5	24,1	50,1	32,5	38,3	34,4
Niger	65,5	39,2	38,2	7,4	17,6	16,1	27,1	43,2	45,7
Nigéria	..	31,2	22,8	..	45,8	27,8	..	23,0	49,4
Sénégal	..	20,3	15,7	..	22,2	24,9	..	57,5	59,5
Sierra Léone	30,3	38,8	56,7	27,9	35,7	8,3	41,8	25,5	35,0
Togo	31,7	32,8	30,8	22,6	25,2	15,5	45,8	42,0	53,7

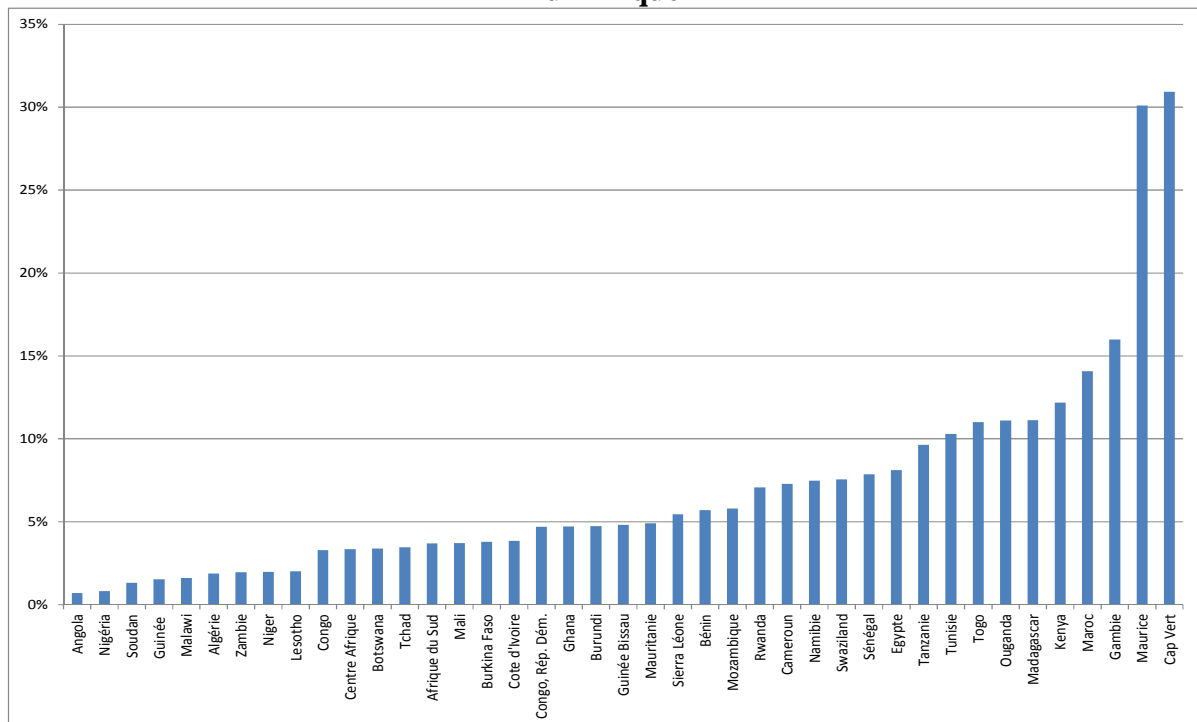
Note : # 2010, * 2009 et § 2007.

(Source : Calculs de l'auteur à partir des données WDI, *World Development Indicators* de la Banque mondiale)

La part des échanges de services dans le PIB des pays africains

La part des exportations dans le PIB des pays africains varie entre 1% pour l'Angola et 31 % pour le Cap Vert. Pour l'île Maurice, autre île fortement spécialisée dans le tourisme, la part s'établit à 30 %. Viennent ensuite la Gambie (16 %), le Maroc (14 %) et le Kenya (12 %), puis Madagascar, l'Ouganda et le Togo (à 11 % tous les trois) et la Tunisie et la Tanzanie (à 10 %). Les pays les moins ouverts sur les services sont de plus grande taille et moins spécialisés dans ces activités avec, outre l'Angola, le Nigéria et le Soudan à 1 %, la Guinée, le Malawi, l'Algérie, la Zambie, le Niger et le Lesotho à 2 % (voir graphique 1).

Graphique 1 : Part des exportations de services dans le PIB pour les différents pays d'Afrique



(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *World Development Indicators* (WDI) de la Banque mondiale pour le PIB et de *International Maps* de *International Trade Center* (ITC) pour les exportations)

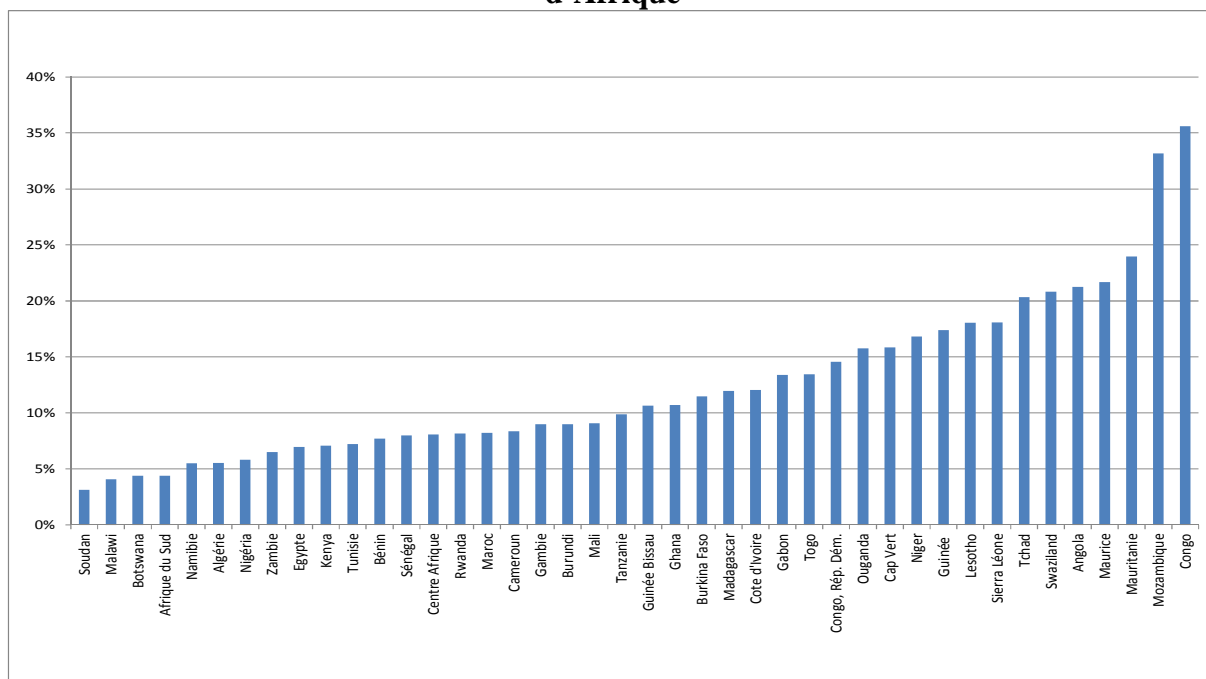
La part des importations de service dans le PIB des pays d'Afrique est plus élevée et légèrement plus dispersée : elle varie de 3 % au Soudan à 38 % au Congo. Comme pour les exportations ce sont les petits pays qui connaissent le taux de pénétration le plus élevé, avec 33 % au Mozambique, 24 % en Mauritanie, 22 % pour l'île Maurice, 21 % en Angola et au Swaziland et 20 % au Tchad. La Sierra Leone et le Lesotho suivent à 18 %, puis viennent la Guinée et le Niger à 17 % et enfin le Cap Vert et l'Ouganda à 16 %. A l'opposé, les grands pays montrent des taux de pénétration plus faibles : 4 % au Malawi, au Botswana et en Afrique du Sud ; 6 % en Namibie, en Algérie et au Nigéria ; 7 % en Zambie, en Egypte, au Kenya et en Tunisie (voir graphique 2).

La part des services dans les échanges de biens et services des pays africains

La part des services dans les exportations de biens et services est extrêmement variable : de 1 % en Angola à 98 % au Cap Vert (97 % aux Seychelles). Les exportations de services représentent plus de la moitié des échanges au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et à l'île Maurice. Ils sont compris entre 33 % et 43 % en Sierra Léone, au Bénin, en Egypte, au

Maroc, au Kenya et à Madagascar. Nous retrouvons des pays à forte orientation vers le secteur du tourisme. Le Togo, la République de Centre Afrique, la Tanzanie et le Sénégal se situent entre 27 % et 31 %, soit au niveau des pays à faibles revenus. La Tunisie et le Cameroun ont une part de respectivement 21 % et 25 %, soit au-dessus de la moyenne mondiale de 19 %, niveau du Mozambique. Au Mali, au Burkina Faso, en Guinée Bissau et en Namibie, les exportations de services représentent entre 14 % et 18 % des opérations internationales. Proche du niveau des pays à revenus intermédiaires à 13 %, comme en Afrique du Sud, la part du Ghana et du Swaziland s'établit à 11 %. La part du Malawi, de la République démocratique du Congo, du Soudan, de la Mauritanie, du Botswana, du Tchad et du Niger se situe entre 5 % et 9 %. Dans les autres pays africains, les exportations de services représentent moins de 5 % du PIB (voir graphique 3).

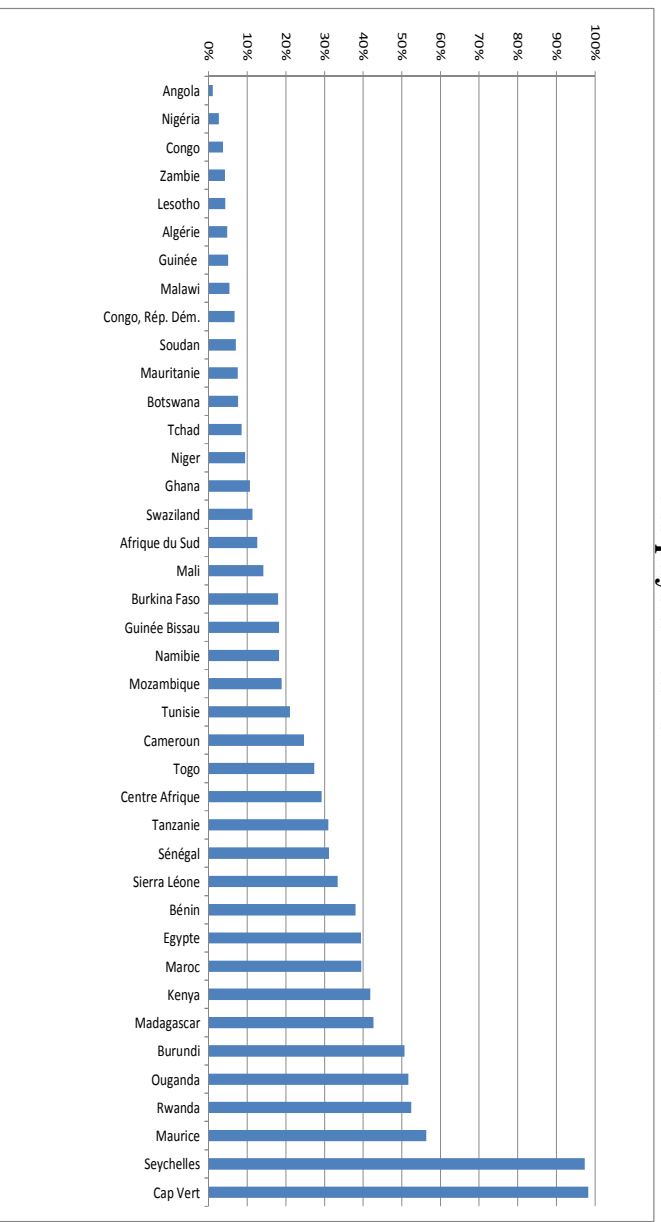
Graphique 2 : Part des importations de services dans le PIB pour les différents pays d'Afrique



(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *World Development Indicators* (WDI) de la Banque mondiale pour le PIB et de *International Maps* de *International Trade Center* (ITC) pour les importations)

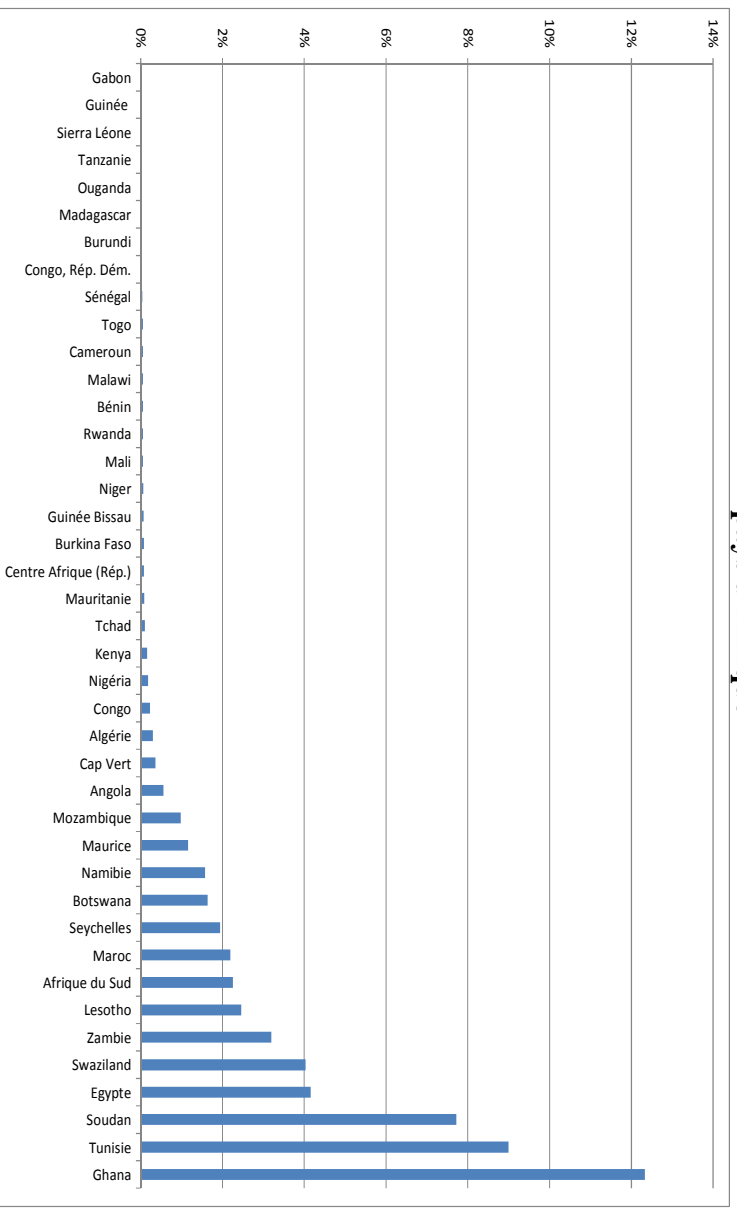
La part des services dans les importations de biens et services est moins dispersée : de 0,03 % en Guinée à 12,3 % au Ghana, soit sensiblement moins que la moyenne des pays à revenus intermédiaires (16 %) et *a fortiori* des pays à faibles revenus (22 %). Seuls trois pays ont une part supérieur à 5 %, la Tunisie (9 %) et le Soudan (8 %) suivant le Ghana. L'Egypte se place en quatrième position avec 4 % suivie du Swaziland (4% également) et de la Zambie à 3,2 % (voir graphique 4).

Graphique 3 : Part des services dans les exportations de biens et services des pays africains



(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *International Trade Maps de International Trade Center (ITC)*)

Graphique 4 : Part des services dans les importations de biens et services des différents pays d'Afrique



(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *International Trade Maps de International Trade Center (ITC)*)

Les avantages comparatifs en services des pays africains

Les services commerciaux recouvrent les services marchands. Un pays dispose d'un avantage comparatif (AC) lorsque la part des exportations de services commerciaux dans ses exportations de biens et services est supérieure à cette même proportion pour le monde, soit lorsque l'indicateur est supérieur à un. Comme pour la part des services dans les exportations de biens et services, les petits pays africains obtiennent des ratios élevés : 5,27 pour le Cap Vert, 3,66 pour la Gambie, 3,55 pour l'Ile Maurice et 3,08 pour le Bénin. Comme pour la plupart des pays africains, cet avantage provient des bonnes performances réalisées dans le tourisme et le transport. L'exception qui confirme la règle provenant du Swaziland dont l'AC dans les services commerciaux provient des communications, de l'assurance et des brevets et licences (royalties).

Souvent associés aux bons résultats dans le tourisme, mais pas seulement, comme le montrent les exemples du Lesotho, du Malawi ou du Soudan, les pays africains possèdent souvent un AC dans les services de communication (services postaux et télécommunications).

Les avantages comparatifs dans l'assurance sont plus rares et concernent le Burundi, le Cap vert, l'Ile Maurice, le Cameroun, le Swaziland, l'Ouganda et la Guinée. Seuls deux pays présentent un AC dans les services financiers : l'Ile Maurice et le Kenya. Le premier réalise également de bons résultats dans les autres services aux entreprises, les services professionnels, notamment de conseil juridique, et les services liés aux loisirs et dans une moindre mesure dans les services liés à l'informatique et à l'information. L'Ouganda et le Maroc présentent également un AC dans ces dernières activités, tandis que le Rwanda performe dans les brevets et licences.

Les pays à vocation touristique ont également développé un AC dans les autres services aux entreprises, services professionnels associés au conseil, comme l'Ile Maurice, le Cameroun, le Maroc, le Bénin et Madagascar. Pour d'autres pays touristique la performance est plutôt à rechercher dans les services de loisir comme pour le Cameroun, l'Ile Maurice, la Zambie, l'Egypte ou la Guinée. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse d'une séparation entre spécialisation en tourisme d'affaires qui aurait le premier type d'AC et tourisme traditionnel présentant le second profil ; l'Ile Maurice apparaissant spécialisée dans les deux types de tourisme (voir tableau 2).

Les premiers modèles d'analyse de l'impact de la libéralisation des échanges de services

Préalablement à l'examen des premiers MEGC développés pour analyser les effets de l'ouverture des marchés de services, nous examinons la nature particulière et la mesure des entraves aux échanges de services.

Evaluation des barrières aux échanges de services

Dans les services, toute protection passe par une réglementation, une barrière « derrière la frontière » (des tests économiques ou une reconnaissance des diplômes, une norme de réserves obligatoires à détenir dans le pays d'accueil pour les banques). Il n'existe pas de droits de douane. Si certaines règles répondent à des exigences d'efficacité et d'équité, il s'avère difficile de faire la part entre mesures légitimes et protectionnisme déguisé.

Tableau 2 : Part des exportations de chaque activité de services dans les exportations de biens et services du pays rapporté à la même part dans le monde

	S Commerciaux	Transport	Tourisme	Communications	Assurance	S. financiers	S. information	Royalties	A S entreprises	S personnels et récréationnels
Afrique de l'Est										
Burundi	0,38	0,23	0,20		2,89	0,16		0,00	0,06	0,10
Kenya	2,02	5,22	2,30	9,80	0,84	1,31	0,00	0,50		0,55
Madagascar	2,57	5,03	3,99	2,10	1,03	0,63	0,79	0,55	1,11	0,46
Malawi	0,34	0,33	0,55	1,71	0,37	0,67	0,09	0,00	0,12	0,34
Maurice	3,55	2,21	6,62	4,68	2,30	2,42	1,22	0,04	3,66	4,34
Mozambique	0,91	1,49	1,29	2,14	0,28	0,09	0,16	0,01	0,69	0,64
Ouganda	2,53	1,24	6,04	1,89	1,18	0,45	1,28	0,16	0,77	0,80
Rwanda	2,62	1,72	7,18	9,98	0,31	0,07	0,00	3,11	0,13	0,00
Soudan (Nord et Sud)	0,19	0,06	0,46	1,01	0,21	0,04	0,04	0,02	0,02	0,04
Tanzanie	1,95	2,33	4,75	1,27	0,94	0,09	0,09	0,00	0,91	0,16
Zambie	0,24	0,54	0,39	0,70	0,21				0,01	1,46
Centre Afrique										
Angola	0,07	0,01	0,24	0,15						0,16
Cameroun	2,74	4,09	2,52	5,95	2,33	0,26	0,03	0,01	3,52	15,70
Congo, Rép. Dém.	0,26	0,44	0,03	2,41	0,19	0,53			0,21	0,09

(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *International Maps* de *International Trade Center* (ITC))

Note de lecture : le rapport est $(X_{ik}/X_i)/(X_{k}/X_{..})$, avec X_{ik} (X_{k}) les exportations de service k du pays i (du monde) et X_i ($X_{..}$) les exportations de biens et services du pays i (du monde).

Tableau 2 : Part des exportations de chaque activité de services dans les exportations de biens et services du pays rapporté à la même part dans le monde (suite)

	S Commerciaux	Transport	Tourisme	Communications	Assurance	S. financiers	S. information	Royalties	A S entreprises	S personnels et récréationnels
Afrique du Nord										
Algérie	0,29	0,26	0,07	0,57	0,21	0,25	0,03		0,64	0,05
Egypte	2,28	4,82	4,24	3,60	0,75	0,20	0,35		0,21	1,46
Maroc	2,31	2,28	5,07	5,43	0,94	0,11	1,15	0,01	1,34	0,74
Tunisie	1,19	1,78	2,09	3,82	0,68	0,24	0,20	0,10	0,28	0,27
Afrique du Sud										
Afrique du Sud	0,81	0,48	2,18	0,48	0,75	0,69	0,32	0,05	0,26	0,42
Botswana	0,42	0,15	0,13	0,26	5,19	0,07	0,09	0,00	0,80	0,00
Lesotho	0,34	0,03	0,85	1,52	0,66	0,06	0,00	0,00	0,25	0,00
Namibie	0,82	0,63	1,87	0,53	0,22	0,03	0,01	0,00	0,81	0,00
Swaziland	1,54	1,38	0,45	3,41	1,53	0,32	0,17	1,92	2,45	0,17
Afrique de l'Ouest										
Bénin	3,08	4,36	5,69	16,57	1,07	0,01	0,08		1,17	0,03
Burkina Faso	0,79				0,68					
Cap Vert	5,27	6,86	14,08	10,99	2,85	0,54	0,03		0,10	0,10
Gambie	3,66	5,92	8,62	9,43	0,66					
Ghana	0,52	0,82	0,84	0,40	0,35				0,53	0,00
Guinée	0,23	0,07	0,03		1,12				0,07	1,22
Nigéria	0,11	0,37	0,12	0,10		0,01			0,01	
Sierra Léone	1,46	1,33	1,64	28,91	0,10	0,08		0,13	0,24	

(Source : Calculs de l'auteur à partir des données de *International Maps* de *International Trade Center* (ITC))

Note de lecture : le rapport est $(X_{ik}/X_i)/(X_{k}/X_{..})$, avec X_{ik} ($X_{i,k}$) les exportations de service k du pays i (du monde) et X_i ($X_{..}$) les exportations de biens et services du pays i (du monde).

Les caractéristiques mêmes des services donnent naissance à des échecs de marché. Ainsi, dans les services d'infrastructure (transport, télécommunications, énergie, ...), l'entrée est souvent restreinte à cause de la présence de monopoles naturels. L'asymétrie d'information est fréquente dans la mesure où les services sont des biens d'expérience, dont la qualité n'est perceptible qu'à l'usage. Qu'elle limite l'entrée ou réduise les opérations réalisées, la réglementation peut améliorer le bien-être lorsqu'elle permet de préciser l'information. Elle se justifie alors, comme pour les biens complexes, afin d'informer et de protéger les utilisateurs. Toutefois, les mesures prises ne sont pas toujours transparentes. La définition des restrictions s'avère délicate et les opérations étrangères sont difficiles à retracer selon l'un des quatre modes d'échange définis par les négociateurs internationaux (voir introduction). Ainsi, les gouvernements disposent de plus de degrés de liberté pour restreindre les opérations étrangères dans les services que pour les biens, puisqu'ils peuvent s'appuyer sur des réglementations domestiques.

Les barrières aux échanges de services peuvent être classées en deux groupes. Les restrictions à l'entrée sur le marché, à l'implantation dans le pays accroissent les coûts fixes et ont un effet :

- de réduction de la concurrence en créant des rentes pour lesquelles des équivalents tarifaires peuvent être calculés (pertes « en triangle⁴ ») ; un écart élevé entre le prix et le coût est un indice de l'existence de ces surprofits ;
- d'inefficience lié à l'impossibilité d'accéder à la technologie internationale ce qui grève les coûts de manière similaire à une réduction de la productivité (pertes « en rectangle⁵ ») ; la marge entre le prix et le coût est alors contrainte par ces surcoûts.

Pour leur part, les entraves pesant sur les opérations des prestataires étrangers augmentent les coûts variables (Dee [2005] et Francois et Hoekman [2010]). Ces deux catégories de barrières peuvent être discriminatoires ou non (voir tableau 3 pour une illustration).

Tableau 3 : Une typologie des politiques affectant les opérations étrangères sur les services

	Effet sur l'entrée / coûts fixes	Impact sur les opérations / coûts variables
Non discriminatoire (entre entreprises domestiques et firmes multinationales (FMN))	Une limitation à deux fournisseurs du nombre d'opérateurs de téléphonie mobile autorisé dans le pays	L'introduction d'un régulateur indépendant dans les télécommunications, à l'initiative du gouvernement
Discriminatoire (appliqués aux seules FMN)	Une limitation de la participation maximale des propriétaires étrangers au capital des entreprises/sociétés domestiques	La connaissance de la langue locale obligatoire pour les membres du conseil d'administration des FMN étrangères

(Source: synthèse de l'auteur, d'après Dee [2005])

⁴ Rappelons que l'on cherche à traduire toute barrière réglementaire en équivalent tarifaire, droit de douane équivalant à la restriction causée par la réglementation. Nous retrouvons ici la perte provenant de l'introduction d'un droit de douane où la baisse de surplus du consommateur l'emporte sur le gain de surplus du producteur (prix plus élevé) et la rente douanière. Le surplus net ainsi perdu correspond à deux petits triangles, d'où l'allusion à des pertes en triangle.

⁵ L'utilisation d'une technologie moins efficiente induit une courbe d'offre plus élevée due à une productivité plus faible. Elle induit une perte de surplus du producteur correspondant à une rectangle.

Les diverses évaluations des barrières aux échanges de services suivent la méthodologie en trois étapes développée au début des années 2000 par les équipes de la Commission Australienne pour la Productivité (APC)⁶. Un indice quantitatif dit de « restrictivité » est évalué en :

- attribuant une note aux entraves effectives selon leur degré de restriction ;
- puis, en calculant la moyenne de ces notes pondérée par leur importance économique,
- enfin, en convertissant la moyenne pondérée en un « indice de restrictivité », indicateur synthétique qui attribue une note à chaque pays pour chaque activité de service.

Puis, l'indice de restrictivité est introduit, avec d'autres déterminants dans une équation de performance économique. Enfin, l'effet des barrières effectives est mesuré par l'écart entre le niveau effectif de performance économique du pays et son potentiel. Cette dernière capacité correspond aux exportations si la réglementation du pays était semblable à celle du pays le plus libéral, Hong-Kong ou Singapour, le Royaume-Uni pour les pays européens. Cet écart est alors converti en équivalent tarifaire, soit le montant du droit de douane qui offrirait la restriction aux échanges équivalente à celle des réglementations observées. Cette méthode permet de relier explicitement l'impact sur les échanges aux caractéristiques des entraves (Dee [2005]).

L'effet de la libéralisation des échanges de services sur la croissance économique et celle des échanges est analysé par le biais de simulations de MEGC. Cette méthode présente l'avantage d'offrir un cadre d'équilibre général permettant de mesurer à la fois l'effet des :

- réductions de droits de douane sur le commerce de biens et
- de diminution des réglementations qui discriminent les prestataires étrangers de services

auxquelles s'engagent les pays qui adhèrent à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Elle permet d'analyser les interactions entre les services aux entreprises et les activités manufacturières qui les utilisent. Elle nécessite la construction d'une matrice de comptabilité sociale qui offre un cadre détaillé de l'économie reprenant la structure des tableaux entrées sorties élaborés par la comptabilité nationale. Cette matrice est évaluée à partir d'enquêtes réalisées dans les pays et offre des données pour une année seulement.

Les premiers MEGC appliqués à la libéralisation multilatérale des échanges de services

Les premiers travaux avaient pour objectif de mesurer l'effet de l'accord de Marrakech qui conclut le cycle de négociations commerciales de l'Uruguay en matière d'échanges de services. L'impact sur la croissance économique et des échanges demeure faible car cet arrangement a entériné le *statu quo* et n'a pas apporté de libéralisation effective. Ces premières estimations, comme celle de Brown et al. [1996], traitent les échanges de services comme le commerce de biens : elles considèrent l'échange transfrontière uniquement et assimilent toutes les barrières aux échanges à des équivalents de droits de douanes. Elles reposent sur un calcul d'équivalents tarifaires fondés sur la méthode développée par Hoekman [1996], soit sur un comptage des engagements d'ouverture de l'accès au marché et de la garantie du même traitement pour les firmes (produits) étrangères que celui réservé aux entreprises (produits) domestiques (traitement national). Ces évaluations sont fondées sur le ressenti d'experts, professionnels du secteur, pour évaluer le montant des droits de douane qui

⁶ Australian Productivity Commission, <http://www.pc.gov.au/>

procurerait une restriction des échanges équivalente à celle qui est amenée par les barrières existantes. Elles tendent à surestimer les barrières et donc leur impact sur les prix.

Les chercheurs de la Commission Australienne de la Productivité sont les premiers à introduire l'IDE dans les services dans le cadre d'une modélisation statique standard. Ainsi Dee et Hanslow [2001] introduisent les stocks bilatéraux d'IDE pour dix-neuf régions dans le schéma GTAP (*Global Trade Analysis Project*)⁷. Les auteurs se situent dans un cadre de concurrence monopolistique de type recherche de la variété idéale avec une différenciation au niveau du produit de chaque firme. Ils supposent que les consommateurs choisissent d'abord entre les localisations physiques (où les services sont produits), puis sélectionnent entre les prestataires dans une localisation géographique donnée sur la base de la propriété (nationalité). La différenciation des produits étant de plus en plus faible à mesure que le choix s'affine et que les variétés deviennent plus similaires. En effet, le modèle couvre séparément les activités de production et de vente des FMN ; les firmes sont séparées en fonction de la nationalité du propriétaire, mais également de leur localisation. Comme le note Dee [2003], d'une perspective australienne, une multinationale américaine implantée en Australie est un substitut plus proche à une firme australienne qu'elle ne l'est d'une entreprise américaine localisée aux Etats-Unis. Enfin, comme une partie des profits réalisés par les FMN est réinvestis dans le pays hôte, le modèle inclut de l'épargne et de l'accumulation de capital. Cela permet également de mesurer l'effet des réformes réglementaires sur l'investissement direct domestique et étranger.

S'appuyant sur les estimations sectorielles de la Commission Australienne de la Productivité pour évaluer les barrières aux échanges de services, les auteurs étudient les effets de l'élimination des barrières aux échanges postérieure au cycle d'Uruguay, après une période d'ajustement de dix ans. Ils considèrent trois secteurs : l'agriculture, l'industrie et les services. La libéralisation multilatérale des échanges de services provoque une baisse du revenu réel au Canada, aux Etats-Unis et dans l'UE. Toutefois, ils estiment que la libéralisation complète des services engendrera des gains plus élevés que la libéralisation des barrières restantes pour le commerce de biens, en grande partie en raison de flux plus importants d'IDE des pays à revenu élevé vers les pays en voie de développement. Ces effets de taille identique entre libéralisation des biens et des services proviennent d'entraves plus élevées appliquées à une plus faible fraction de l'activité de services (Whalley [2004]). Plus généralement, l'amélioration des résultats macroéconomiques (croissance économique, des échanges et des IDE) provient de la capacité des firmes multinationales (FMN) à capter les rentes liées aux quotas qui limitaient l'entrée et qui initialement étaient l'apanage des monopoles/oligopoles domestiques (voir tableau 4).

Pour leur part, Brown et Stern [2001] s'intéressent aux FMN qui offrent un produit différencié et organisent leur production dans différents pays hôtes (mode 3). Ils considèrent trois secteurs : l'agriculture, l'industrie et les services. Les FMN emploient du capital, du travail et des biens intermédiaires. Le travail est mobile entre les secteurs, mais immobile internationalement, alors que le capital est parfaitement mobile entre les pays. Les barrières à l'IDE sont supposées accroître le coût d'installation dans le pays d'accueil.

⁷ Le *Global Trade Analysis Project* vise à rassembler les données de comptabilité sociale et de politique commerciale pour une année de référence (1997 ou 2004) pour une collaboration mondiale sur la modélisation d'équilibre général calculable. La version 5 regroupe, à quelques exceptions près, les pays de l'OCDE en 2010, de l'APEC et du Mercosur, plus le Botswana, le Malawi, le Maroc, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La base recense 66 régions, les pays non individualisés sont rassemblés dans des zones comme « Reste de l'Afrique du Nord ».

Tableau 4 : Comparaison des gains provenant de la libéralisation des échanges de services dans les différentes études

Auteurs	Structure du marché	Mode	Type de barrières supprimées	Gains de bien-être et de revenus	Commentaires
Brown et Stern [2001]	Firmes multinationales produisant des biens et services différenciés	Mode 3 : présence commerciale de multinationales étrangères	Barrières à l'accès au marché telles qu'estimées par Hoekman (1996)	↑ de 90 Md\$ du PNB mondial ; quelques PED perdent ; les pays développés gagnent	Fondé sur des indices de restriction et d'accès au marché simplistes
Dee et Hanslow [2001]	Economies d'échelle et concurrence monopolistique dans tous les secteurs	Mode 1 (échange transfrontière) et 3 (présence commerciale, flux d'IDE bilatéraux)	Equivalents tarifaires des barrières à l'échange et à l'investissement postérieurs au cycle d'Uruguay	↑ du revenu réel mondial de 130 Md\$, dont 100 Md\$ pour la seule Chine	En Chine : entraves sur tous services identiques aux équivalents tarifaires services bancaires et télécommunications
Konan et Maskus [2006]	Rendements d'échelle constants ; cartel à entrée réglementée dans les services	Mode 1 (échange transfrontière) et 3 (présence commerciale)		Gains importants si les barrières grèvent les coûts et faibles si elles créent une rente	Gains très liés à la nature de barrières (créant des rentes ou des sur-coûts)
Jensen, Rutherford et Tarr [2010] Jensen et Tarr [2010]	Effets de productivité endogène ; 52 secteurs, services différenciés intensifs en connaissance et produits avec économies d'échelle	Echanges transfrontières et présence commerciale	Enquêtes sur les réglementations et calculs d'équivalents tarifaires selon la méthode australienne pour la Tanzanie	↑ de 4,8 % du PIB à MT et de 14,4 % à LT	Pertes si captation de la rente par les FMN étrangères
Balisteri, Rutherford et Tarr [2009] Balisteri et Tarr [2011]	Effets de productivité endogène ; 55 secteurs, services différenciés intensifs en connaissance et produits avec économies d'échelle	Echanges transfrontières et présence commerciale Pour le Kenya	Enquêtes sur les réglementations et calculs d'équivalents tarifaires selon la méthode australienne ; suppression des réglementations domestiques	Gains d'une réforme complète de 9.3 %	Risque de pertes si effet de diversion de trafic sur le nombre de variétés disponibles

(Source: synthèse de l'auteur à partir des études citées et de Whalley [2004])

Leur estimation se fonde sur les travaux de Hoekman [1996] avec Hong Kong comme référence, soit le pays aux plus faibles restrictions à l'accès aux marchés des services. La suppression des entraves aux échanges de services induit des effets sensibles sur le bien-être, notamment au Canada, dans l'UE et aux Etats-Unis, pays importateurs de capitaux. En revanche, le bien-être se dégrade dans certains PED exportateurs de capitaux, notamment au Chili, en Corée, au Mexique et en Thaïlande (voir tableau 4).

L'attention se porte actuellement sur les gains potentiels présentés par l'ouverture des marchés de services des pays en développement. Nous avons choisi de centrer notre analyse sur l'Afrique. En effet, cinq pays sur la cinquantaine que compte le continent ne sont pas encore membres de l'OMC. En outre, dans les autres pays, des avancées importantes en matière de libéralisation soit ont été réalisées durant la dernière décennie, soit restent à faire.

Les enseignements des MEGC appliqués aux échanges de services des pays africains

Nous commencerons par présenter la structure du MEGC en petite économie ouverte le plus utilisé par simuler l'effet de la libéralisation des services. Puis nous décrirons comment ce modèle a été appliqué aux cas particuliers de l'accession à l'OMC et de la négociation d'accords commerciaux régionaux pour le Kenya et la Tanzanie. Enfin, nous examinerons les nombreuses études portant sur la Tunisie.

La structure du modèle d'équilibre général calculable (MEGC) de petite économie ouverte en statique comparative avec gains endogènes de productivité⁸

Dans ce paragraphe, nous présentons la structure de base des MEGC utilisés pour analyser l'impact du volet libéralisation des échanges de services des accords commerciaux régionaux ou de l'adhésion à l'OMC sur les pays africains.

Habituellement les services sont perçus comme des activités dont la faible productivité pèse sur la croissance économique, selon le modèle développé par Baumol [1967]⁹. En revanche, dans les MEGC avec gains endogènes de productivité, c'est sur les inputs services que repose l'amélioration de la productivité des entreprises utilisatrices et donc du pays. Ainsi, la possibilité d'importer des inputs services étrangers est susceptible d'améliorer la compétitivité de trois manières différentes :

- par le canal de la complémentarité : en accédant à de nouvelles variétés d'inputs services, les entreprises étendent l'ensemble des inputs utilisés dans la production et obtiennent une meilleure complémentarité entre eux ; ces gains de complémentarité proviennent d'une substitution imparfaite entre les services intermédiaires et conduisent à une efficacité accrue des firmes ;

⁸ D'après Tarr [2012] et Balistreri et al. [2009].

⁹ Baumol [1967] suppose que les gains de productivité sont plus élevés dans le secteur « progressif » (le secondaire, l'industrie) que dans le secteur « non progressif » ou « stagnant » (tertiaire). En revanche, la croissance des salaires est similaire dans les deux activités. En conséquence, les coûts unitaires et les prix augmentent beaucoup plus rapidement dans le secteur tertiaire que dans le secondaire. La demande pour certains services, tels que la santé ou l'éducation, s'avère peu élastique au prix. Par conséquent, une part de plus en plus importante des dépenses totales sera allouée au secteur stagnant. Ainsi, le taux de croissance de la productivité nominale décroît dans le temps à mesure que le poids des services, activités avec une faible croissance de la productivité, augmente.

- le deuxième canal est lié à un effet coût des inputs : l'importation d'inputs services moins chers accroît la compétitivité des entreprises, stimule les revenus attendus des exportations, et permet à un plus grand nombre d'entreprises d'entrer sur les marchés ;
- le troisième mécanisme est le transfert de technologie étrangère : l'échange international promeut la croissance économique par le biais de la diffusion des technologies modernes incorporées dans les inputs importés (Bas et Strauss-Kahn, [2014]).

Le modèle en autarcie

Nous nous situons dans un modèle « petit pays ». La nation considère que les prix des biens sont fixés sur le marché international. En outre, lorsque les IDE sont autorisés, le marché domestique n'a pas d'effet sur le nombre mondial de FMN, potentiellement grand à l'échelle de la production du reste du monde. Le modèle repose sur une « concurrence monopolistique de grand groupe » : les entreprises individuelles supposent qu'elles sont trop petites pour influencer les prix et les quantités des facteurs et des inputs qu'elles utilisent. Enfin, l'hypothèse de symétrie implique que la production et le prix de toutes les FMN qui s'implantent dans le pays soient égaux. Il en va de même pour les firmes domestiques. Après ouverture, la production de chaque firme reste constante. Le modèle n'induit aucun gain ni aucune perte liée à la rationalisation ; la marge sur le coût marginal reste constante. Toutes les entreprises restent en place. L'offre de facteurs, capital et travail, est constante.

L'offre/la production

Le secteur des services comprend des produits intermédiaires. Ces services sont différenciés, en particulier selon qu'ils sont produits par des entreprises domestiques ou des firmes multinationales. Les services sont produits avec des économies d'échelle dues à un coût fixe.

Les deux biens finals X et Y sont produits avec du travail qualifié S et d'autres facteurs L. L'offre de facteurs est fixe et les facteurs sont immobiles entre les pays. La fonction de production du bien Y est une Cobb-Douglas et n'emploie pas de services :

$$Y = S_y^{\alpha_y} L_y^{1-\alpha_y} \quad (1)$$

La production du bien X utilise du travail qualifié, d'autres facteurs et un composé d'inputs services Z_x :

$$X = S_x^{\alpha_x} L_x^{\beta_x} Z_x^{1-\alpha_x-\beta_x} \quad (2)$$

En termes d'utilisation directe de facteurs, le bien X est relativement intensif en travail qualifié par rapport au bien Y : $\alpha_x/\beta_x > \alpha_y/\beta_y$, avant prise en compte de l'intensité factorielle des services intermédiaires. Le pays d'origine, un pays africain, est supposé relativement riche en travail non qualifié L. Il dispose donc initialement d'un avantage comparatif dans le bien Y qu'il exporte avant l'ouverture internationale des marchés de services.

Les services sont produits par des entreprises dans un marché de concurrence imparfaite. Chaque firme produit une variété différente. Le composite d'inputs services Z_x comprend des inputs domestiques ZD et importés ZM. Le marché est en concurrence monopolistique de type Krugman, avec des produits différenciés au niveau de la firme, chacune produisant une variété différente. Les élasticités de substitution sont supérieures à l'unité. Le nombre d'entreprises correspond alors au nombre de variétés produites.

Les variétés d'inputs services domestiques ZD sont produites à partir de travail qualifié domestique et du facteur composite. Les variétés importées y ajoutent du facteur composite importé V, comme de l'expertise technique spécialisée, de l'expertise de management avancée ou de l'expertise en marketing.

Les entreprises, domestiques comme étrangères, sont supposées symétriques. Les variétés domestiques z_{di} ou importées z_{mi} , sont produites avec un coût fixe et un coût variable.

La demande

Le consommateur représentatif tire ses revenus de l'offre de facteurs et des transferts publics. Sa fonction de satisfaction dépend de son niveau de consommation des deux biens finals X et Y.

La condition d'équilibre de la balance des paiements courants impose que les exportations nettes de biens X et Y soient égales aux paiements effectués pour les services étrangers S.

L'hypothèse de symétrie implique que la production et le prix de toutes les FMN qui s'implantent dans le pays soient égaux. Il en va de même pour les firmes domestiques. A l'équilibre, la production d'une variété donnée est d'autant plus importante que les coûts fixes sont élevés par rapport aux coûts marginaux (que les économies d'échelle sont fortes) et que les variétés sont de meilleurs substituts. Ce résultat vaut pour les entreprises étrangères comme domestiques.

Dans la mesure où les élasticités de substitution sont supérieures à un, le coût d'obtention d'une unité agrégée de services domestique ou étranger diminue à mesure que le nombre de variétés augmente. Des variétés supplémentaires apportent une externalité au bien final X en réduisant son coût d'obtention de l'input composite S. Plus les variétés étrangères sont de proches substituts, plus faible sera l'externalité conférée par l'ajout d'une variété additionnelle, l'amélioration de la productivité, sur le secteur des biens finals. Il en va de même pour les variétés domestiques.

La différenciation s'effectue au niveau des entreprises (de type Krugman), puis au niveau des pays de provenance du produit et enfin de la nationalité des firmes (on retrouve la différenciation de type Armington, soit au niveau de la nation, pour ces deux derniers types) L'élasticité de substitution entre le service agrégé domestique et le service agrégé des multinationales est de 3. L'élasticité de substitution entre les types de firmes (domestique ou étrangère, FMN ou non) s'élève à 5.

Le modèle en économie ouverte

Dans la situation initiale, les barrières à l'encontre des inputs importés par les FMN sont telles qu'aucune importation d'inputs services n'est possible. Il n'y a aucune production étrangère sur le marché domestique. Le pays domestique exporte le bien Y (relativement intensif en travail) et importe le bien X (relativement intensif en capital et utilisateur de services intermédiaires).

L'impact de l'ouverture sur la productivité globale des facteurs, les coûts de production et le bien-être (l'externalité de type Dixit-Stiglitz) :

Toutes les variétés d'inputs services confèrent une externalité au secteur des biens finals X en réduisant les coûts d'obtention d'une unité supplémentaire de service composite S. Or la production du bien final X est d'autant plus importante qu'un nombre élevé de variétés de services intermédiaires est disponible, diversité des variétés d'inputs qui augmente lors de l'ouverture. Nous retrouvons là les économies d'échelle internationales telles qu'Ethier les définit en 1982. Ce phénomène peut également être décrit comme l'augmentation du nombre de variétés de services qui accroît la productivité totale des facteurs (PTF) dans le secteur X utilisateur de services S, soit des gains endogènes de productivité. A mesure où les barrières à l'encontre des FMN fournisseuses de services diminuent, le nombre total de variétés augmente. La hausse de la productivité totale des facteurs (PTF) due aux variétés additionnelles permet une amélioration du bien-être.

Les producteurs étrangers d'inputs services entrent sur le marché en raison de la demande pour des variétés domestique et étrangère différenciées. La libéralisation des échanges peut conduire à des gains compris entre 3 % et 15 % du PIB. Les gains les plus élevés proviennent de l'entrée de FMN de services intermédiaires qui augmentent la productivité du secteur des biens finals.

L'impact de l'ouverture sur le marché du travail :

A mesure que les barrières aux échanges de services étrangers diminuent, le secteur du bien X substitue des services étrangers aux services domestiques. Il y a un effet de substitution à l'encontre du travail qualifié domestique parce que les prestataires étrangers de services utilisent moins intensivement le travail qualifié que les prestataires domestiques.

La baisse du coût des inputs services permet de réduire le coût de production du bien X dont la production s'étend.

Dans la simulation, l'expansion de la production du secteur X, stimulé par l'augmentation du nombre de variétés d'inputs services, augmente la demande de travail qualifié. L'effet de production domine l'effet de substitution.

Les inputs primaires importés et le travail qualifié sont des compléments en équilibre général.

Pour les facteurs primaires, il existe un arbitrage entre les effets Stolper-Samuelson et Dixit-Stiglitz.

Le facteur L est utilisé relativement intensivement dans la production du bien Y qui se contracte, après l'ouverture. D'après le théorème de Stolper-Samuelson, la rémunération réelle du travail non qualifié devrait baisser.

L'augmentation du nombre de variétés réduit le coût de production d'une unité de service composite qui tend à baisser le prix du bien X (qui utilise intensivement les services). La rémunération du travail qualifié augmente relativement à celle du facteur L (conformément au théorème Stolper-Samuelson). Toutefois, les rémunérations réelles des deux facteurs peuvent augmenter en raison de l'effet indice des prix Dixit-Stiglitz.

Renversement de l'avantage comparatif dû à la libéralisation des services :

Avec la baisse des barrières à l'encontre des prestataires étrangers de services, les importations de bien X sont éliminées, de faibles exportations de bien Y paient les importations d'inputs services étrangers. Lorsque les inputs services importés V sont suffisamment bon marché, le pays importe Y et exporte X. Les AC sont renversés.

Etat stationnaire comparatif :

A long terme, le modèle autorise l'ajustement du stock de capital à son niveau d'équilibre de long terme. L'augmentation du nombre de variétés d'inputs services, suite à la suppression des barrières aux échanges, améliore la productivité. La hausse de la productivité marginale du capital accroît l'accumulation du capital, jusqu'à ce que la rémunération du capital revienne à son taux d'équilibre. A l'état stationnaire de long terme, le stock de capital augmente pour s'ajuster au taux de rendement du capital fixé par les investisseurs. La logique est inversée par rapport au modèle de statique comparative où le stock de capital est fixe et le taux de rendement du capital est déterminé de manière endogène.

Les simulations par MEGC pour expliquer la libéralisation des échanges de services

Balisteri et al. [2009] appliquent le cadre que nous venons de présenter au cas du Kenya en considérant 55 secteurs. L'administration, les hôtels-restaurants, la santé, l'immobilier connaissent des rendements d'échelle constants. En revanche, les télécommunications, les services bancaires, le transport et les autres services aux entreprises (notamment les professions réglementées) bénéficient d'économies d'échelle. Les données de 2003 sont utilisées pour calibrer le modèle. Les barrières aux échanges sont évaluées selon les méthodes australiennes.

La réforme complète correspond à :

- la réduction de moitié des barrières dans les services aux entreprises pour les investisseurs étrangers et domestiques,
- la mise en œuvre d'un droit de douane uniforme, sans modification des recettes douanières.

Cette réforme complète permet une augmentation de 11 % de la consommation accompagnée d'une hausse significative des salaires. Caractérisé par des barrières aux échanges particulièrement élevées, le secteur du transport connaît la croissance la plus forte.

Lorsque seul l'équivalent tarifaire des barrières non-discriminatoires sur les prestataires domestiques et étrangers est divisé par deux, la consommation augmente de 9 %. Si seules les entraves aux IDE dans les services sont réduites de moitié, le gain en termes de consommation kenyane est de 2 %. Si la libéralisation concerne uniquement l'instauration d'un droit de douane uniforme, la consommation augmente de 0,7 %. Les gains dans le modèle d'état stationnaire comparatif, de long terme, sont sensiblement plus élevés avec une augmentation de 50 % de la consommation (voir tableaux 4 et 5).

Le modèle est également appliqué aux accords commerciaux préférentiels ou commerciaux pour le Kenya. Balisteri et Tarr [2011] étudient les rentes liées aux restrictions à l'entrée d'entreprises étrangères dont les effets sont équivalents à des droits de douane.

Tableau 5 : Mesures d'ouverture et impact sur la consommation et le PIB au Kenya et en Tanzanie

Définition du scénario	Référence	Réforme complète	Toutes les barrières sur les services	Barrières non discriminatoires sur les services	Barrières sur l'IDE dans les services	Droit de douane uniforme	Rendements d'échelle constants	Etat stationnaire	
Libéralisation des barrières réglementaires pour toutes les firmes de services	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
Libéralisation des barrières discriminatoires à l'égard des firmes étrangères	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	
Droit de douane uniforme	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Stock de capital d'état stationnaire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	
Gains de productivité induit par la variété	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
Kenya	Conso (croissance en %)		11,1	10,4	8,8	2,1	0,7	3,4	50,0
	PIB (croissance %)		9,3	8,7	7,4	1,7	0,6	2,8	41,9
Tanzanie	Conso (croissance en %)		5,3	5,0	3,7	0,8	0,2	19 ???	15,9
	PIB (croissance %)		4,8	4,5	3,3	0,7	0,2	1,7	14,4

(Source : d'après Balisteri et al. [2009] et Jensen et al. [2010])

Une réduction de moitié des entraves aux échanges de services aux entreprises conduit à :

- des gains deux fois plus élevés pour un accord avec l'UE, que pour un accord au sein de l'Afrique,
- des gains trois fois plus importants si, en plus de l'Afrique, l'accord inclut l'UE,
- des gains douze fois plus élevés, si l'accord couvre les barrières réglementaires non discriminatoires.

Les effets de débordement (*spillovers*) sont plus élevés lors d'échanges avec les pays technologiquement avancés (voir tableau 4).

Dans ce modèle, les rentes captées par les entreprises domestiques en raison des entraves imposées aux FMN étrangères ont des effets similaires aux pertes de recettes douanières observées pour les biens. Il peut alors se produire des pertes à l'échange en cas de libéralisation préférentielle des échanges de services lorsque l'augmentation du nombre de variétés disponibles chez les partenaires est compensée par la perte de variétés qui provenaient des pays exclus de l'accord. La concurrence imparfaite accroît ces effets de diversions de trafic des échangés comparés à la situation de concurrence.

Une analyse de sensibilité systématique est menée. Elle repose sur 30 000 simulations où les paramètres sont modifiés de manière aléatoire. Elle montre qu'il existe 9,5 % de chance pour que le Kenya connaisse une réduction de la production et de la consommation après la libéralisation.

Lors de la modélisation de la libéralisation au Kenya, Balisteri et Tarr [2011] trouvent que les gains potentiels pour le Kenya de la libéralisation préférentielle avec l'UE sont plus faibles si les rentes initiales des Kenyans sont transférées aux prestataires étrangers de services qui s'implantent sur place. Dans ce cas, aucun gain n'apparaît si des réformes domestiques, visant à ouvrir le secteur à la concurrence, ne sont pas réalisées avant la libéralisation commerciale (Christen et al. [2012]).

Jensen *et al.* [2010] appliquent les mêmes modèle et méthodes à la Tanzanie. Ils considèrent 52 secteurs dont dix activités de services, notamment les transports et télécommunications et les services aux entreprises, dans lesquels se concentre l'activité en Tanzanie. La construction, les hôtels-restaurants, la communication postale, l'administration publique, la santé et l'éducation sont des activités de services concurrentielles dans lesquelles les produits sont différenciés par pays d'origine.

Les ventes du secteur touristique sont considérées comme des exportations et réaffectées aux activités correspondant aux achats (hôtels-restaurant, transport,...)¹⁰. Les télécommunications, les services bancaires, les transports et les services professionnels aux entreprises sont produits avec des économies d'échelle en concurrence imparfaite. Les entreprises d'origine étrangère vendent en Tanzanie à la fois par des exportations transfrontières, mais aussi en s'implantant localement. Ces entreprises multinationales connaissent une différenciation au niveau de l'entreprise et combinent des inputs locaux et importés. Les secteurs manufacturiers à économies d'échelle utilisent des inputs de services différenciés et bénéficiant de ce fait de gains endogènes de productivité tels que nous les avons décrits dans le paragraphe précédent (voir tableau 4).

¹⁰ Le tourisme est analysé avec plus de détails que dans l'étude sur le Kenya, car il s'agit d'un secteur plus important pour la Tanzanie.

Les gains obtenus sont inférieurs à ceux identifiés pour le Kenya, parce que les services aux entreprises représentent une part moins importante de l'économie de la Tanzanie que de celle du Kenya. Ainsi, pour une réforme complète le PIB augmente de 4,8 % à moyen terme et de 14,4 % à long terme, lorsque le stock de capital peut s'ajuster. Comme pour le Kenya, les gains les plus élevés (environ 4 %) proviennent de la réduction des barrières réglementaires non discriminatoires à l'encontre des prestataires de services. Au sein des services, les gains les plus importants sont observés dans la banque et l'assurance, le tourisme et les hôtels-restaurants, le transport maritime et le transport routier. Les salaires augmentent pour tous les travailleurs, à l'exception des femmes sans éducation primaire, principalement employées dans l'agriculture, activité qui se contracte légèrement (voir tableau 5).

Comme pour le Kenya, une étude de l'impact des accords préférentiels sur la Tanzanie est également réalisée. Jensen et Tarr [2010] montrent qu'une diminution de 50 % des restrictions à l'échange de services aux entreprises induit :

- des gains cinq fois plus élevés pour un accord avec l'UE, que pour un accord au sein de l'Afrique,
- des gains onze fois plus élevés, si l'accord est unilatéral, concernent tous les partenaires de la Tanzanie.
- des gains deux fois plus élevés, si l'accord couvre les barrières réglementaires non discriminatoires.

Nous retrouvons le résultat de gains plus élevés lors d'échanges avec les pays technologiquement avancés. Il existe certaines valeurs d'élasticités pour lesquelles des pertes résultent de la réduction des barrières aux échanges dans les services professionnels.

Modélisation de la libéralisation régionale des services en Tunisie

Konan et Maskus [2006] analysent les effets de la libéralisation des services par la Tunisie. Ils utilisent un MEGC de petite économie ouverte similaire à celui décrit dans le paragraphe précédent hormis le cadre qui reste statique. Les gains endogènes de productivité liés à l'accès à de nouvelles variétés d'inputs services ne sont pas autorisés. En effet, les services sont des produits finals et non des inputs et les rendements d'échelle sont constants dans la production de biens et services. Le marché des services est assimilé à un cartel au sein duquel l'entrée, en particulier pour les entreprises étrangères, est réglementée. Ils concluent que la principale source potentielle de gain de bien-être après libéralisation, en Tunisie, réside dans la suppression des barrières à l'encontre des IDE dans les activités de services.

Le tableau 6 décrit l'impact des différents scénarios de libéralisation des échanges transfrontières (mode 1) et de l'ouverture à la présence commerciale (mode 3) dans les services. Concernant la présence commerciale (mode 3), l'ouverture procure les gains les plus élevés (7,7 %, si le marché est concurrentiel), lorsqu'initialement, le pays utilise une technologie moins efficiente que la norme internationale ce qui induit une *inefficience de coût*. En revanche, lorsque la technologie de classe mondiale est employée et que l'écart de prix provient uniquement d'une rente économique, la disparition des restrictions à l'investissement dans les services n'induit que de faibles gains de bien-être : 0,33 %. Dans ce cas, les entreprises en place bénéficient d'un pouvoir de monopole et fixent un prix plus élevé que celui qui prévaudrait sur un marché concurrentiel ; l'ouverture des frontières risque de transférer la rente aux entreprises étrangères, sans gains pour le consommateur local. Dans le scénario central, l'écart de prix s'explique pour moitié par les distorsions liées à la rente et issues de l'utilisation inefficente des ressources ; alors le bien-être s'améliore de 4 %. Dans le

scénario mixte, un tiers de l'écart de prix provient de la rente dans la construction, la distribution, les hôtels et restaurants, l'immobilier et les services de réparation, alors qu'il est réparti également entre les deux sources de distorsion pour les autres activités de services. L'augmentation de bien-être est alors légèrement supérieure : 4,3 %. En conservant le scénario central pour les entraves à l'investissement, la libéralisation simultanée des échanges transfrontières et de la présence commerciale (modes 1 et 3) induit des gains légèrement supérieurs à l'addition des deux mesures (5,3 %), dont 75 % provenant de l'autorisation de l'IDE. En combinant l'ouverture des échanges sur les biens et les services, les gains sont plus élevés (6,7 %). Ces gains potentiels élevés provenant de la libéralisation des échanges de services reflètent à la fois la place importante des services dans l'économie et l'ampleur des protections dont ils sont entourés à travers les politiques qui créent des barrières à l'entrée (voir tableaux 4 et 6).

En utilisant des équivalents tarifaires fondés sur des dires d'experts ou sur une estimation de l'équipe australienne de l'APC pour les télécommunications, Ben Romdhane [2008] reprend le modèle de Konan et Maskus [2006] en se fondant sur des données de 2001, au lieu de 1995. En outre, il distingue :

- les effets de rente liés à l'exercice d'un pouvoir de monopole et estimés par un équivalent tarifaire et
- l'impact du progrès technique permis par l'accès à la technologie internationale suite à la libéralisation des IDE, assimilée à une augmentation de 20 % de la productivité globale des facteurs.

Cette méthode semble plus pertinente que celle retenue par Konan et Maskus [2006] dans la mesure où la part des deux effets est estimée et ne repose pas sur une répartition supposée, même si le choix de la valeur numérique n'est pas expliqué. Ben Romdhane [2008] obtient des résultats proches de ceux de Konan et Maskus [2006] pour les échanges transfrontières et le scénario central, bien que son estimation de l'inefficience technique soit sensiblement inférieure (voir tableau 6).

Tableau 6 : Effets de la libéralisation multilatérale des échanges de services en Tunisie

	Revenu des ménages	
	Konan et Maskus [2006]	Romdhane [2008]
Libéralisation du commerce de biens (1) (élimination des tarifs)	1,52	n.d.
Libéralisation des échanges transfrontières de services (2)	1,22	0,83
<u>Libéralisation de l'investissement :</u>		
Scénario rente (3)	0,33	0,26
Scénario central (4)	4,00	3,46
Scénario mixte (5)	4,31	n.d.
Scénario d'inefficience (6)	7,68	4,64
Complète libéralisation des services (mode 1 & 3) (7)	5,30	4,34
Libéralisation des biens et services (8)	6,67	n.d.

Lecture : n.d. : non disponible, cas qui n'a pas été estimé par les auteurs
(Source: synthèse de l'auteur, d'après les différentes études citées)

Le problème de ces premiers travaux qui utilisent une combinaison d'effets d'inefficience grevant les coûts et de rentes réside dans l'absence d'estimation empirique de la répartition entre ces deux effets, comme chez Konan et Maskus [2006]. Dans leur travail ultérieur, Dee et Diop [2011] reprennent le modèle de Dee et Hanslow [2001] appliqué à trente secteurs dont onze de services. Ils obtiennent des effets des réformes dans les services plus faibles que ceux estimés par Konan et Maskus.

Ils se fondent sur une estimation précise de l'impact de la suppression des réglementations discriminatoires à l'égard des FMN étrangères. Ils étudient l'effet des mesures suivantes :

- la suppression des restrictions sur le nombre d'opérateurs autorisés dans la téléphonie fixe et mobile,
- une plus grande ouverture des lignes aériennes,
- l'accord de licences aux nouvelles banques (domestiques et étrangères) de manière moins discrétionnaire,
- la suppression de l'obligation de nationalité tunisienne pour les professions comptables, juridiques et d'ingénierie et d'association avec des partenaires locaux dans les deux premières activités.

Dans les télécommunications et les services bancaires, les barrières à l'entrée tendent à créer des rentes. Dans le transport aérien de passagers et les professions réglementées, les restrictions augmentent les rentes et les coûts à la fois. Les réformes étudiées portent donc principalement sur des secteurs où les barrières créent des rentes. En outre, les restrictions discriminatoires à l'égard des prestataires étrangers tendent à porter sur des contrôles de quantités, qui en réduisant le nombre d'entreprises, tendent à créer des rentes plus qu'à grever les coûts. Ces deux particularités font que la suppression des barrières a pour effet un transfert des avantages des producteurs en place vers les consommateurs et les autres activités utilisatrices. Le gain pour l'économie est donc relativement faible. Une année de référence différente et des changements dans l'économie tunisienne durant les années 2000 expliquent également les divergences de résultats entre les deux études.

La Tunisie pourrait mettre en œuvre des réformes plus larges, ciblées sur les restrictions non-discriminatoires, concernant les entreprises domestiques. Ces mesures réduiraient les coûts de sorte que des gains plus importants pourraient être obtenus pour les nouveaux entrants détenus par des propriétaires locaux. Comparé à la suppression des seules barrières discriminatoires, 80 % de la différence de gains provient de plus faibles coûts des ressources dans les professions réglementées. Dee et Diop [2011] soulignent que les pertes des pays partenaires sont faibles. Cela implique également que la Tunisie a peu à gagner des réformes « derrière la frontière » réalisées dans les autres pays. Les auteurs en concluent que la Tunisie devrait mettre en place ces réformes le plus rapidement possible et ne pas attendre les autres pays.

Conclusion

Les MEGC utilisés pour expliquer l'impact de l'ouverture des marchés de services aux pays africains connaissent certaines insuffisances.

Les statistiques des économies africaines présentent des trous et des lacunes qui peuvent être problématiques pour construire la matrice de comptabilité sociale sur laquelle repose les MEGC, même pour une seule année. En effet, il est nécessaire de recueillir des informations détaillées sur les relations inputs/outputs et les échanges, données qui ne sont pas toujours

disponibles. Ainsi, pour l'Afrique et les échanges de services, plus encore que dans les autres domaines, les MEGC apparaissent comme des modèles suggestifs plus que prédictifs donnant une indication du sens plus qu'une quantification précise des effets de la libéralisation.

Les équivalents tarifaires sont mesurés à partir du lien entre performance économique et barrières aux échanges de services établi par l'équipe australienne pour les pays asiatiques, latino-américains et de l'OCDE au début des années 2000. Cette méthode suppose que la réponse moyenne de la performance au cadre réglementaire, dans l'échantillon des Australiens, est identique à celle du Kenya, de la Tanzanie et de la Tunisie, dix ans plus tard. Cette hypothèse ne tient compte ni des spécificités institutionnelles des nouveaux pays testés, qui diffèrent de la moyenne de l'échantillon des Australiens, ni du progrès technologique observé dans certaines activités, comme les télécommunications. Or, comme le montre l'exemple tunisien, ces simulations donnent des résultats sensiblement différents selon l'année de référence.

Les résultats sont très sensibles au niveau des élasticités de substitution retenues. Les modèles appliqués aux pays africains reprennent les valeurs usuelles. Toutefois, rien n'indique que le degré de similarité des inputs services soit identique à celui de biens. En outre, le montant de trois retenu semble faible. De petites valeurs de cette élasticité indiquent des variétés moins proches les unes des autres, de sorte que l'arrivée de variétés supplémentaires à l'ouverture induit un effet, un gain, plus élevé. La valeur de l'élasticité de substitution pour la décomposition à 1-digit des biens, 4,8, n'incluant que dix activités, aurait été plus pertinente pour les onze secteurs de services.

L'élasticité de substitution entre la valeur ajoutée et les services aux entreprises a aussi un impact important. Plus les entreprises peuvent facilement substituer les services aux entreprises au travail et au capital, plus l'économie gagne aux réformes qui réduisent le prix des inputs services. Les hausses de rémunérations de facteurs permises par la libéralisation sont alors plus élevées.

Il s'avère très délicat de savoir dans quelle mesure les restrictions aux échanges de services créent des rentes ou grèvent les coûts. Dans le premier cas, les rentes peuvent être transférées d'un monopole domestique à des firmes oligopolistiques étrangères et les gains pour la nation qui dérèglemente sont limités. Dans la seconde situation, la libéralisation des échanges permet d'accéder à la technologie internationale et de réduire sensiblement les coûts de production ce qui induit des gains importants. Cette incertitude sur la nature des barrières réduit la précision et la fiabilité des résultats des MEGC.

Les potentialités de gains permis par la libéralisation des échanges de services pour les pays en développement, que ce soit dans un cadre multilatéral ou régional, tendent à dépendre fortement de la réalisation préalable de réformes domestiques. Sinon, les rentes initialement détenues par des monopoles domestiques risquent de passer aux mains d'oligopoles étrangers. Les nouveaux MEGC avec productivité endogène montrent que si les gains liés à la libéralisation des échanges peuvent être élevés, des risques de pertes existent cependant dans un tel cas.

En conséquence, il convient de considérer avec prudence les résultats de gains importants suite à la libéralisation des échanges de services tels qu'indiqués par les MEGC appliqués aux pays africains. Il serait aventureux de les utiliser seuls pour préconiser une libéralisation complète et immédiate en se fiant aveuglément aux résultats numériques de croissance de la production et des échanges dont ils font état. En ce sens, les gains qu'ils montrent se

rapprochent plus du mythe que de la réalité. De plus, s'employer à harmoniser les réglementations dans les services, sans étude préalable de la situation des pays, n'est pas la meilleure façon d'améliorer leurs exportations. Il peut être plus efficace de trouver des pistes pour accroître la productivité et réduire les coûts dans les services. Ces activités forment, en effet, une part importante et croissante de la valeur ajoutée des pays africains.

Bibliographie

- E.J. Balistreri, T.F. Rutherford et D.G. Tarr [2009] : *Modeling Services Liberalization: The Case of Kenya*, **Economic Modelling**, Elsevier, 26(3) mai, pp. 668-679.
- E.J. Balistreri et D.G. Tarr [2011] : *Services Liberalization in Preferential Trade Arrangements: The Case of Kenya*, **World Bank Policy Research Working Paper**, janvier, 135 p.
- M. Bas et V. Strauss-Kahn [2014] : *Does Importing More Inputs Raise Exports? Firm-level Evidence from France*, *Review of World Economy*, 150(2), pp. 241-475.
- W. Baumol [1967] : *Macroeconomics of Unbalanced Growth: the Anatomy of Urban Crisis*, **American Economic Review**, 3, pp. 415-26.
- S. Ben Romdhane [2008] : *Liberalizing Trade in Services in Tunisia: General Equilibrium Effects*, **Economic Research Forum Working Paper**, n°404, mai, 27 p.
- D. Brown, A. Deardorff et R. Stern [1996] : *Modelling Multilateral Trade Liberalization in Services*, **Asia-Pacific Economic Review**, 2, pp. 21-34.
- D. Brown et R.M. Stern [2001] : *Measurement and Modelling of the Economic Effects of Trade and Investment Barriers in Services*, **Review of International Economics**, 9, pp. 262-286.
- E. Christen, J. Francois et B. Hoekman [2012] : *CGE Modeling of Market Access in Services*, in P.B. Dixon et D.W. Jorgenson eds **Handbook of Computable General Equilibrium Modeling**, Elsevier, pp. 1601-1643.
- P. Dee et K. Hanslow [2001] : *Chapter 5: Multilateral Liberalization of Services Trade*”, in Stern R.M. eds, **Services in the International Economy**, The University of Michigan Press, pp. 117-139.
- P. Dee et N. Diop [2011] : *The Economy-wide Effects of Further Trade Reforms in Tunisia's Services Sectors*, in J. Gilbert (ed.), **New Developments in General Equilibrium Analysis for Trade Policy**, **Frontiers of Economics and Globalization Volume 7**, Emerald, Bingley UK.
- P. Dee [2003] : *Modelling the Policy Issues in Services Trade*. **Économie Internationale**, n° 94-95, pp. 283-300.
- P. Dee [2005] **A Compendium of Barriers to Services Trade**, Australian National University, mimeo, (for the World Bank), November, 75 p.
<http://www.crawford.anu.edu.au/staff/pdee.php>.
- Economist (The) [2013] : *The World Trade Organization: Doha Delivers*, 9 Décembre, <http://www.economist.com/blogs/freeexchange/2013/12/world-trade-organisation>.
- W.J. Ethier [1982] : *National and International Returns to Scale in the Modern Theory of International Trade*, **American Economic Review**, 72(2), pp. 389-405.
- J. Francois et B. Hoekman [2010] : *Services Trade and Policy*, **Journal of Economic Literature**, 48, septembre, pp. 642-692.
- P. Hill [1977] : *On Goods and Services*, **The Review of Income and Wealth**, 23(4), décembre, pp. 315-338.

- P. Hill [1999] : Tangibles, Intangibles and Services: A New Taxonomy for the Classification of Output, **Canadian Journal of Economics**, 32(2), pp. 426-447.
- B. Hoekman [1996] : *Assessing the General Agreement on Trade in Services*, in W. Martin et L.A. Winters (eds.), **The Uruguay Round and Developing Countries**, Cambridge University Press, pp. 88-124.
- J. Jensen et D. Tarr [2010] : *Regional Trade Policy Options for Tanzania: the Importance of Services Commitments*, **World Bank Policy Research Working Paper**, novembre, n° 5481, 121 p.
- J. Jensen, T. Rutherford et D. Tarr [2010] : *Modeling Services Liberalization: The Case of Tanzania*, **Journal of Economic Integration**, 25(4), décembre, pp. 644-675.
- D.E. Konan et K.E. Maskus [2006] : *Quantifying the impact of services liberalization in a developing country*, **Journal of Development Economics**, 81(1), octobre, pp. 142-162.
- I. Rabaud et T. Montalieu [2012] : *Une analyse critique des mesures de restrictions aux échanges de services*, **Revue économique**, 63(4), juillet, pp. 779-794.
- D. G. Tarr [2012] : *Chapter 6 – Putting Services and Foreign Direct Investment with Endogenous Productivity Effects in Computable General Equilibrium Models*, in P.B. Dixon et D.W. Jorgenson eds **Handbook of Computable General Equilibrium Modeling**, Elsevier, pp. 303-377.
- J. Whalley [2004] : *Assessing the Benefits to Developing Countries of Liberalisation in Services Trade*, **World Economy**, 27(8), pp. 1223-1253.